

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
 TRÉSORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
 TRÉSORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE



Site d'Aix-en-Provence
 10, avenue de la Cible
 13626 AIX-en-PROVENCE cédex 1
 ☎ 04 42 37 54 32
 04 42 37 54 08

COMMUNITE DE LA REGION BOUCHES DU RHONE METROPOLE	
N° d'enregistrement: 09/06/13318A	
Courrier arrivé le: 2009	
Original à:	
Copie à: 0600AT	

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE (Valeur vénale)

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 -Décret n° 86-455 du 14 mars 1986-Loi n° 95-127 du 8 février 1995
 Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

Avis n° 2009-102V0549
 Evalueur : Christian GREGOIRE
 Réception sur rendez-vous

1. Service consultant : MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
2. Date de la consultation : Lettre du 26/03/2009 reçue le 30/03/2009
3. Opération soumise au contrôle :

Demande d'évaluation par la C.U.M.P.M., en vue d'une acquisition, pour l'élargissement du Bd Paul Raphel, de la valeur vénale de diverses emprises de terrain sises Bd Paul Raphel Quartier Empallière à Saint Victoret; cadastrées :

- parcelle AI 50p, d'une superficie de 54 m2 en zone 2 UD cos : 0,30
- parcelle AR 267p, d'une superficie de 29 m2 en zone 3 Uxc
- parcelle AR 170p, d'une superficie de 58 m2 en zone 1 NAX
- parcelle AR 171p, d'une superficie de 50 m2 en zone 1 NAX
- parcelle AR 265p, d'une superficie de 127 m2 en zone 3 UXc
- parcelle AR 266p, d'une superficie de 100 m2 en zone 3 UXc

4. Origine de propriété : /
5. Situation locative : Libre de toute occupation ou location
6. Détermination du prix:

La valeur vénale des biens est de l'ordre de :

emprises en zone 1 NAX

- parcelle AR 170p, d'une superficie de 58 m2 : 580 € H.T.
 (CINQ CENT QUATRE VINGT EUROS HORS TAXE⁹)

DUFH Arrivée le :	
FONC :	23 JUN 2009
URBA :	LG m
EIC :	
HAB :	
DIRECT :	
COMPTA :	
COMMUNITE DE LA REGION MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
Arrivée DGLJDA le : 27 JUN 2009	
INSTANCE	Copies
DGA	
DDEAI	
DUFH	
DEE	
AUTRES	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- parcelle AR 171p, d'une superficie de 50 m² : 500 € H.T.
(CINQ CENT EUROS HORS TAXE°)

emprises en zone 3UX c

- parcelle AR 267p, d'une superficie de 29 m² : 1 450 € H.T.
(MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXE°)

- parcelle A265p, d'une superficie de 127 m² : 6 350 € H.T. *Soit 50€/m².*
(SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXE°)

- parcelle AR 266p, d'une superficie de 100 m² : 5 000 € H.T.
(CINQ MILLE EUROS HORS TAXE°)

emprises en zone 2 UD

- parcelle AI 50p, d'une superficie de 54 m² : 4 860 € H.T.
(QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS HORS TAXE°)

8. Réalisation d'accords amiables :/

9. Observations particulières :

- L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'1 an.
- L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Aix-en-Provence, le 16 juin 2009

Pour le Trésorier Payeur Général,
Par délégation,

[Signature]
l'Inspecteur du Trésor

Christian GREGOIRE

